

Commune de VERS-SUR-SELLE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 Octobre 2020 à 18h30

Affiché le 15 /10/2020

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Edouard DUSSART, Maire.

Présents : Mesdames ALIGNER, GRANDSERRE, LEFEBVRE et Messieurs JEUNIAUX, CANDELIER, GUY, POURNY et RICHARD

Absents excusés : M CAPRON ayant donné procuration à M DUSSART, Mme GAPENNE ayant donné procuration à M GUY, Mme SALOMÉ ayant donné procuration à Mme LEFEBVRE et M JACQUESSON ayant donné procuration à M JEUNIAUX.

Absents : M RIQUIER

Secrétaire de séance : Mme LEFEBVRE

Date de la convocation : 06/10/2020

Ordre du jour.

1) Approbation du compte rendu de la séance du 29 septembre 2020.

Monsieur le Maire signale que lors de la présentation des candidats pour siéger dans les commissions il a commis une erreur de prénom qu'il convient de rectifier ; Monsieur TRAVERS se prénomme Thomas et non Jérôme

Sans autre remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2) Délibérations

Délibération	N° 20/10/01
---------------------	--------------------

Objet : Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local - grandes priorités 2020

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de remplacement des huisseries de la Mairie pour un montant de travaux estimé à 39 125,10 € HT soit 46 950.12€ TTC correspondant au devis présenté par : l'entreprise BHF DELAPLACE, route de Taisnil à Saleux.

APRES EN AVOIR DELIBERE

l'assemblée délibérante adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'État au titre de la DSIL grandes priorités et arrête le plan de financement suivant:

- Subvention Etat DSIL : 31 300 €
- Subvention Conseil Départemental :
- Subvention Conseil Régional :
- Subvention autre :
- Part revenant au Maître d'ouvrage :
 - Emprunt :
 - Fonds propres : 15 650,12 €

Le Maire atteste le non-commencement de l'opération et s'engage à ne pas en commencer l'exécution avant que le dossier de demande de subvention n'ait été réceptionné par les services de la préfecture.

Délibération	N° 20/10/02
---------------------	--------------------

Objet : Dénomination des rues de la deuxième tranche du lotissement.

Monsieur le Maire explique qu'il convient de trouver des noms pour les deux rues de la deuxième tranche du lotissement. Les membres du Conseil ont choisi, dans la continuité de la rue Renoir de donner des noms de peintres. Les propositions sont les suivantes :

- Rue Rosa BONHEUR
- Rue Alfred MANESSIER

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité des membres présents les noms de rues proposés ci-dessus.

La délibération prévue au sujet du logiciel de facturation pour l'ALSH n'a pas été prise, le dossier n'étant pas assez avancé. En effet la Trésorerie impose que des moyens de paiement modernes (paiement par internet, datamatrix ou carte bancaire) soient mis à la disposition des parents dans le cadre du Centre de Loisirs et du périscolaire. Ceci implique l'acquisition d'un logiciel mais la solution qui a été proposée est très onéreuse. Une réflexion est menée avec les différents partenaires pour trouver une solution satisfaisante pour tous.

Monsieur le Maire explique qu'en ce qui concerne l'exonération de deux ans de la taxe foncière il a fait des recherches pour comprendre pourquoi les services fiscaux réclamaient la part communale. Il s'avère que jusqu'en 1991 l'État compensait cette exonération auprès des communes. En 1991 une loi a supprimé cette compensation, laissant toutefois aux communes la possibilité de délibérer pour supprimer l'exonération de la part communale. C'est ce qu'a fait le Conseil Municipal de l'époque par une délibération du 16 juin 1992. Cette délibération s'applique depuis cette date.

Tour de table :

M JEUNIAUX : Le calendrier de réservation de la salle communale a été envoyé aux associations, une réponse devrait leur être donnée en fin de semaine.

Assistera jeudi 15 octobre à une réunion de Val-de-Selle Music

Mme LEFEBVRE : a reçu le compte-rendu de Somme Tourisme, celui-ci sera travaillé prochainement avec la Commission Aménagement.

Signale qu'il y a un Conseil d'école ce mardi 13 octobre.

Mme GRANDSERRE : représentera la commune lors de la réunion sur le PLH ce mardi 13 octobre à Amiens.

Mme ALIGNER : envisage d'effectuer un sondage auprès de la population n'ayant pas encore la possibilité de se raccorder à la fibre, afin de mener une action auprès d'Orange. Cette action serait menée en tant qu'habitante et non en tant qu'élue de façon à appuyer les démarches déjà effectuées par la commune.

Sans autre question des membres du Conseil Municipal,
Monsieur le Maire lève la séance levée à 19h45

Le Maire
E.DUSSART

